

1. Objet et domaine d'application

Cette fiche d'instruction décrit les conditions à respecter pour réaliser un prélèvement vaginal ou cervico-vaginal dans de bonnes conditions.

2. Documents associés et sources

- a) Documents associés : Ils sont consultables en lien sur la page de garde du serveur qualité du laboratoire (KaliLab)
- b) Sources : ISO 15189/Documentation BioQualité

3. Responsabilités

La responsabilité globale des préconisations à suivre appartient à la patiente. Le biologiste médical qui effectue le prélèvement doit s'assurer que les conditions de prélèvement ont bien été respectées par la patiente.

4. Déroulement de l'activité

Intérêt :

Le prélèvement vaginal a pour objet de mettre en évidence les agents responsables de vaginites ou vaginoses.

Préconisations pour le prélèvement :

- Eviter toute toilette intime, tout traitement local (crème, gels, savons ...) ainsi que tout rapport sexuel dans les 24 heures précédant l'examen.
- Il est conseillé d'éviter le prélèvement pendant la période menstruelle car la flore est modifiée (sauf avis contraire du prescripteur)

Le prélèvement doit être réalisé avant ou à distance de tout traitement antibiotiques (> 15 jours pour les chlamydiae, > 5 jours pour les germes banals)

POLE BIOLOGIQUE

DE L'OUEST

**Préconisations pour un
prélèvement vaginal
ou cervico-vaginal**

Ref : MU-C1-INS-013-01
Version : 01